



DELIBERATION n° Del.2023-XI-188
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

20 DEC. 2023

De la publication le

20 DEC. 2023

Avenant à la convention à intervenir avec le CSE STAUBLI (Délib Del.2023-IX-163)

Rapporteur : Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire

Une convention à intervenir avec les CSE Stäubli et ST Dupont a été passée selon la délibération n°Del.2023-IX-163 du 15 novembre 2023 concernant l'édition du Noël des CSE 2023.

En raison du changement de signataire de la Convention, à savoir uniquement le CSE Stäubli ainsi que la modification de la participation financière de ce dernier, il s'avère nécessaire d'établir un avenant portant modification des signataires à la convention à intervenir évoquée ci-dessus.

Un exemplaire de ce dernier est joint en annexe.

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre
PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET
(*J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47*) Florence GONZALES, Gilles
ANDREVON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS :

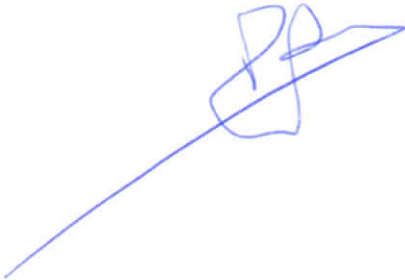
Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** l'avenant à la convention à intervenir avec le CSE Stäubli pour l'édition du Noël du CSE 2023, dont un exemplaire est joint en annexe ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

